

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES

Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

03 - 06 mai 2010

MISE EN PLACE D'INDEMNITES HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE

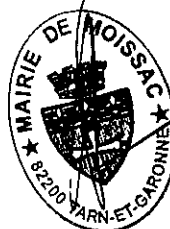
Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et plus précisément son article 7

Considérant la nature de missions confiées aux agents chargés de la gestion des salles municipales

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité

AUTORISE que les agents sous désignés puissent effectués plus de 25 heures mensuelles supplémentaires :

- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 adjoint technique 1^{ère} classe
- 1 adjoint technique 2^{ème} classe
- 1 agent en contrat CAE,



Pour copie conforme
Moissac le 07 mai 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

